



Rapport annuel **2021**

DÉCHARGE DE RONDE SAGNE RAPPORT ANNUEL 2021

à l'intention : des actionnaires,
des délégué·e·s, des offices
cantonaux, des partenaires.

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES

T. 032 481 42 62
F. 032 481 14 16
E. info@celtor.ch

www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi :

07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 17 h 30

Vendredi et veille de fêtes :

07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 16 h 30

Samedi :

08 h 00 à 11 h 30
[uniquement déchèteries]

TRANSPORTEURS

Reichert Transports SA, 2603 Péry

Ordures ménagères, tournée verte,
encombrants, papier, carton.

Travaux publics, 2740 Moutier

Déchets urbains Moutier

Fredy Hostettmann, 2738 Court

Tournée spéciale branches

Meister Nicolas, 2340 Le Noirmont

Déchets organiques de la restauration

Sommaire

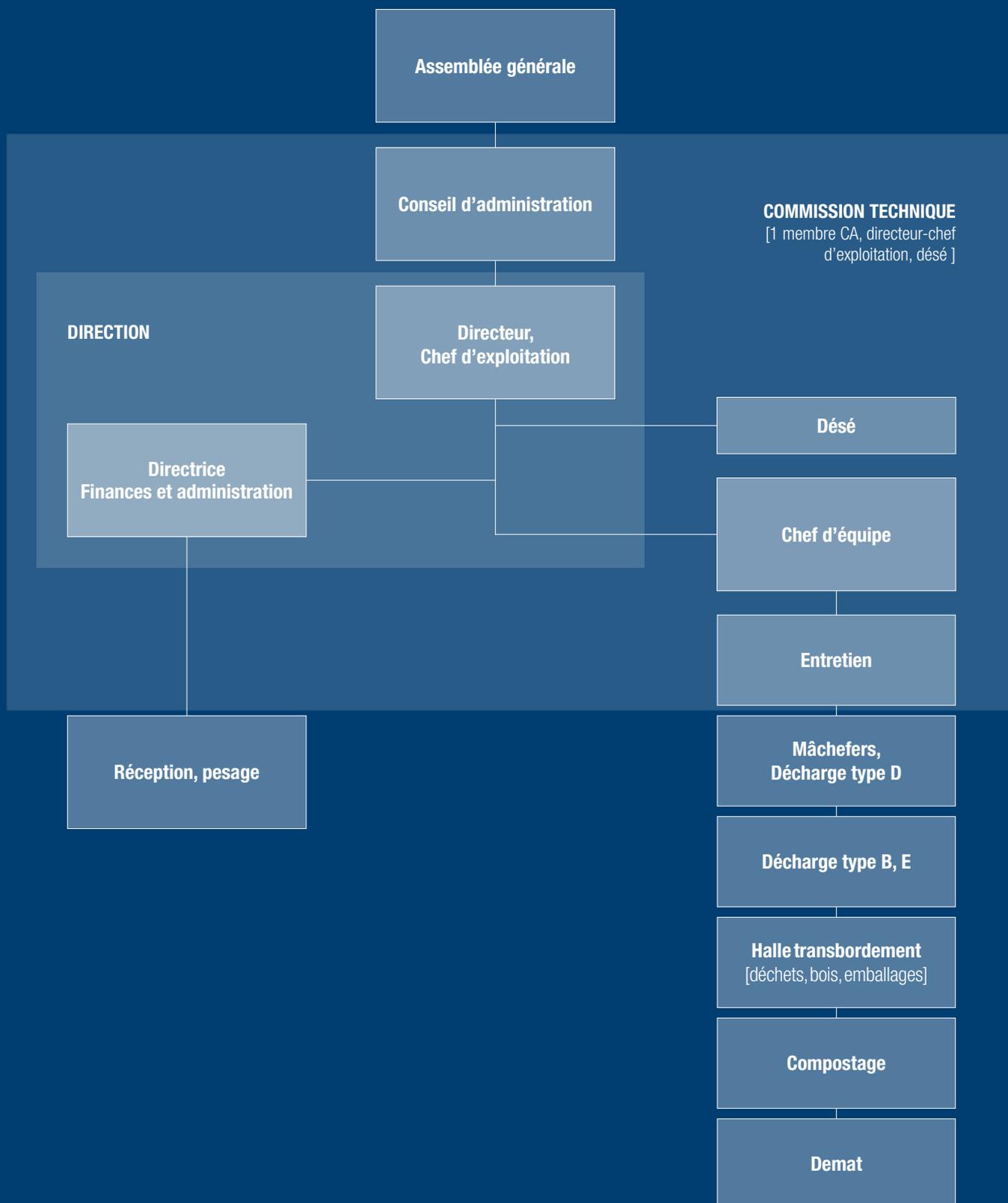
p.4	Organes
p.5	Organigramme
p.6-8	Personnel
p.9	Mot du président
p.10-17	Finances
p.18	Administration
p.19	Exploitation
p.20-25	Domaines d'activité
p.26	Conseil d'administration

Organes

[au 31.12.2021]

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL DE FONDATION	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION DE PLACEMENTS
Président	Président	Président	Président
VOGT Michel Ing. Dipl. EPFZ 2604 La Heutte	VOGT Michel 2604 La Heutte	GERBER B éat 3294 B üren an der Aare	VOGT Michel 2735 La Heutte
Vice-présidente	Vice-présidente	Vice-président [Représentant CA]	Vice-président
KUHNEN Anne-Marie Avocate 2712 Le Fuet	KUHNEN Anne-Marie 2712 Le Fuet	CL ÉMENÇON Jean-Jacques 2740 Moutier	JAEGGI Moritz 2603 P éry
Membres	Membres	Membre - Désé	Membres
CL ÉMENÇON Jean-Jacques Ing. Microtechn. Dipl. EPFL Conseiller municipal 2740 Moutier	GROSSENBACHER Stéphane 2732 Reconvilier	SCH ÄR Daniel 2716 Sornetan	STEINER Jacques 2710 Tavannes
JAEGGI Moritz Fiduciaire 2603 P éry	JAEGGI Moritz 2603 P éry	Responsable Finances Administration	Directeur
LEUENBERGER Bernard Conseiller municipal Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court	STEINER Jacques 2710 Tavannes	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux	GERBER B éat 3294 B üren an der Aare
MERCERAT André Conseiller technique indépendant Seeland Jura SA 2735 Champoz	Directeur		Responsable Finances Administration
STEINER Jacques Ancien conseiller municipal 2710 Tavannes	GERBER B éat 3294 B üren an der Aare		BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux
Directeur	Responsable Finances Administration		
GERBER B éat 3294 B üren an der Aare	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux		
Responsable Finances Administration			
BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux			
			ORGANE DE RÉVISION
			Fiduciaire SORESA SA 2500 Bienne

Organigramme



Personnel

[au 31.12.2021]

Au 31 décembre 2021, l'effectif était de 16 collaborateurs dont 7 à temps plein, 4 à taux réduit et 5 à l'heure représentant un total de 1080%.

					2020	2021
DIRECTION	GERBER	Béat	Directeur	3294 Büren an der Aare	100%	100%
EXPLOITATION	BARTHE	Claire-Lise	Conciergerie, déchèterie	2732 Saules	50%	50%
	BURGER	Christoph	Compostage, aide halle de transbordement	2710 Tavannes	100%	100%
	HOHERMUTH	Toni	Déferailage et mâchefers	2762 Roches	100%	100%
	PELLISSIER	Régis	Aide halle transbordement	2615 Sonvilier	100%	100%
	SCHÄR	Daniel	Mécanicien, entretien machines et bâtiments, désé [délégué sécurité]	2716 Sornetan	100%	100%
	WEBER	Laurent	Responsable halle de transbordement	2732 Saules	100%	100%
	RÄTZ	Otto	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	À l'heure	À l'heure
	RÄTZ	Henriette	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	À l'heure	À l'heure
	GRABER	Jean-Maurice	Déchèterie	2712 Le Fuet	À l'heure	À l'heure
	DARNI	Thierry	Déchèterie	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	BALETT	Ursula	Déchèterie	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
DIRECTION / FINANCES ET ADMINISTRATION	BAUMGARTNER	Sophie	Responsable finances et administration	2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION	LINDER	Patricia	Réception-administration-pesage	2712 Le Fuet	70%	70%
	MOOSER	Claudine	Réception-administration-pesage	2712 Le Fuet	60%	60%
	GASSMANN	Aude	Assistante administrative	2710 Tavannes	100%	50%

DÉPART

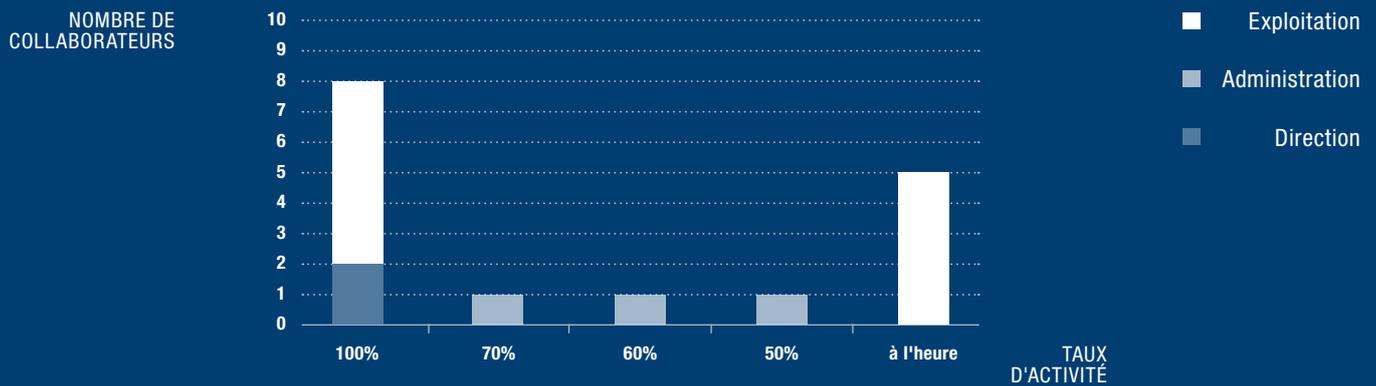
Le 29 octobre, M. Christian Frey a pris officiellement sa retraite après 22 ans d'engagement et de dévouement au sein de Celtor. Son travail ainsi que sa personnalité étaient fortement appréciés au sein de la société. Nous le remercions vivement pour tout le travail fourni ainsi que pour son implication. Nous lui souhaitons une belle, dynamique et heureuse retraite.

Le 31 juillet 2021, Mme Aude Gassmann a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce en obtenant, avec mention, son CFC. Suite à cette réussite, elle poursuit ses activités au sein de l'entreprise pour une durée déterminée d'une année à un petit pourcentage.

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2021

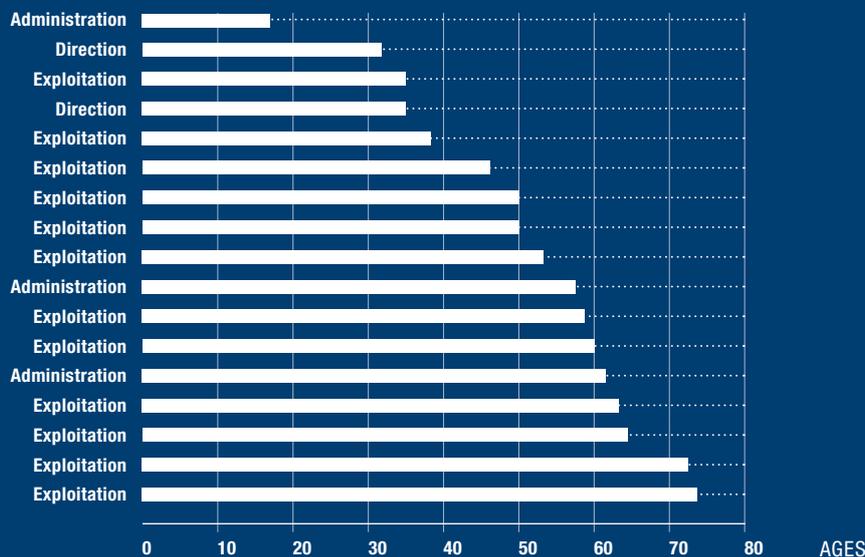


NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TAUX D'ACTIVITÉ



PYRAMIDE DES ÂGES

DÉPARTEMENTS





2021:

excellente année malgré les mesures «Covid» et encore... l'attente du permis de construire !

Une année encore sous le signe de la Covid-19 et des mesures de protections préconisées par le canton et la confédération. Toutefois ces dernières nous ont permis d'organiser les nombreuses séances et assemblées en présentiel. Un grand merci encore une fois à la commune de Tavannes qui nous a mis sa grande salle à disposition à plusieurs reprises.

Les mesures prises l'an passé afin de parer aux impacts de cette pandémie ont été poursuivies et améliorées avec succès, puisque le travail sur le site a pu se dérouler de manière satisfaisante, sans perturbations majeures.

Ainsi la clôture de l'exercice dont les éléments sont détaillés sous la rubrique « finances » est excellente. Il faut relever que durant l'année, un outil « Excel » pour l'attribution à la fondation a été développé et qu'il fait apparaître que si les recettes des placements financiers se poursuivent avec la tendance de ces dernières années, le versement annuel à la fondation n'est plus indispensable pour atteindre le capital nécessaire lors de la remise en état dans les années 2070. La décision a donc été prise, de ne procéder à un versement, que si les recettes des placements diminuent. Le résultat est donc amélioré du million que Celtor versait annuellement à la fondation.

En ce qui concerne Celtor II, comme mentionné en titre, nous attendons encore et toujours le permis de construire ! Jamais n'aurions-nous imaginé, qu'après deux votations communales positives d'un plan de quartier faisant office de permis de construire en décembre 2020, ce dernier ne soit pas encore attribué un an et demi après ces votations !

Le règlement-type cantonal des déchets ayant été modifié par le canton, il incombait à Celtor de revoir son propre règlement-type à destination des communes. Ce règlement a été adapté et sera soumis aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Les obligations de perfectionnement cantonales étant en continuelle augmentation, deux personnes parmi le personnel ont suivi un cours spécialisé pour les déchets spéciaux, de même deux employés ont été formés en qualité d'experts en radioprotection, afin d'être en mesure de contrôler l'entrée de matières radioactives sur le site de Celtor. Une étude a été lancée concernant la prise en charge des déchets spéciaux déposés dans les communes, en dehors de la possibilité de les apporter le samedi dans les déchèteries.

Nos investissements ont été conséquents, deux nouvelles machines ont été achetées.

Enfin les déchèteries de Tavannes et de Rondchâtel ont été réouvertes le samedi matin dès le 21 août, à la satisfaction

des nombreux utilisateurs qui attendaient cette réouverture avec impatience.

En conclusion, je tiens à adresser mes remerciements chaleureux à l'ensemble du personnel de l'entreprise. Chacun s'est engagé chaque jour avec énergie aux tâches confiées, dans l'objectif de les réaliser malgré les difficultés rencontrées. C'est cet engagement qui a permis de générer un résultat une fois de plus très réjouissant.

Merci aussi à mes collègues du conseil d'administration pour leur participation soutenue, ainsi qu'à nos actionnaires qui nous témoignent leur confiance.



Michel Vogt

Président du Conseil
d'administration

« En conclusion je tiens à adresser mes remerciements chaleureux à l'ensemble du personnel de l'entreprise. Chacun s'est engagé chaque jour avec énergie aux tâches confiées, dans l'objectif de les réaliser malgré les difficultés rencontrées. »

EXERCICE 2021

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 de CHF 10'276'213 est très bon. Il est supérieur de plus de 8% au chiffre d'affaires budgétisé [CHF 9'480'000].

Les livraisons concernant la décharge de type B - matériaux inertes - et E - matériaux bioactifs - ont été supérieures aux tonnages budgétisés. Les livraisons concernant la décharge de type D correspondent aux tonnages attendus.

Les incinérables reçus se montent à 29'144 tonnes, les mâchefers - décharge de type D - à 32'386 tonnes et les matériaux inertes reçus - décharge de type B se montent à 7'841 tonnes.

L'ensemble de ces déchets représente un montant total de CHF 4'952'377 soit 48.19% du chiffre d'affaires. Les matériaux reçus de type E - matériaux bioactifs - représentent 12'262 tonnes soit un montant de CHF 1'096'276 qui représente le 10.67% du chiffre d'affaires. Les expéditions de matériaux issus du déferraillage sont stables et telles que prévues avec 3'063 tonnes expédiées contre 3'404 tonnes l'année dernière.

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, INVESTISSEMENTS

Depuis 2018, la présentation des immobilisations et des provisions répond aux demandes faites par l'organe de révision. En 2018, un travail important a été mené au niveau de la réorganisation des provisions et des immobilisations. Les comptes ne disposent actuellement plus que d'une seule et unique provision destinée au développement du site, plus précisément aux futures infrastructures auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de Celtor II.

Cette provision a cette année, grâce au bon résultat, été augmentée de 1,2 millions en passant d'un montant au bilan de CHF 10'954'927 à CHF 12'125'183.

Comme à chaque révision des comptes, des améliorations en matière d'organisation administrative et financière sont proposées par l'organe de révision et discutées avec la direction et le conseil d'administration. Ces prochaines années seront réalisés des travaux dans le domaine afin d'obtenir une gestion toujours plus précise des finances de Celtor SA et de sa Fondation mais aussi de la société Demat JB SA.

Deux investissements importants ont eu lieu cette année. Le premier est l'achat d'une nouvelle chargeuse sur pneu Volvo L90 qui a été livrée au milieu de cette année. Le deuxième concerne l'achat de la pelle-rétro sur chenille Liebherr qui a été reçue à la fin de cette année.

COMPTES 2021

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 10'276'213; les charges d'exploitation à CHF 4'930'952, les charges du personnel à CHF 1'236'964 et les autres charges à CHF 1'114'496. **Le résultat d'exploitation 1 se monte donc à CHF 2'993'801.**

À ce résultat se soustrait le résultat financier qui se monte à CHF 27'046 ce qui nous donne **un résultat d'exploitation 2 de CHF 2'966'755.**

Sont à déduire les amortissements d'un montant de CHF 1'747'359. Les amortissements ordinaires se montent à CHF 1'152'965. Des amortissements extraordinaires ont été faits pour un montant de CHF 594'394 sur des positions au bilan contenant des investissements liés à des infrastructures au sol qui sont invendables et enterrées telles que les casiers mâchefers et bioactifs, les chambres ou les chemins et pistes d'accès. Ces positions apparaissent alors maintenant à CHF 1.00 au bilan. **Un résultat d'exploitation 3 de CHF 1'219'396** est alors obtenu.

À ce montant nous soustrayons le résultat exceptionnel de CHF 998'473 composé d'une augmentation de la provision de 1,2 millions, de la dissolution de la provision pour les mandats concernant Celtor II [CHF 29'744] et de divers bénéfices sur la vente de machines. De ce fait, nous atteignons **un résultat final de l'exercice positif de CHF 220'923.**

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine pour laquelle tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

RÉSULTAT

Dans ces circonstances, l'exercice 2021 présente un bénéfice net de CHF 220'923. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 8'544'650 [bénéfice 2021 CHF 220'923, bénéfice reporté CHF 8'323'727].

En conclusion, le Conseil d'administration vous invite à :

1. accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés ;
2. ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2021 et utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante : report à compte nouveau : CHF 8'323'727 ;
3. donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.

BILAN AU 31.12.2021

COMPTES	au 31.12.2021	au 31.12.2020
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités, titres	10 628 025.73	9 993 150.21
Débiteurs, autres créances	1 711 433.26	2 055 051.28
Autres débiteurs	85 506.83	167 525.24
Actifs de régularisation	11 030.00	36 169.80
Total Actifs circulants	12 435 995.82	12 251 896.53
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Immobilisations financières	5 682 170.93	5 482 625.93
Immobilisations corporelles meubles	1 605 255.13	1 357 713.00
Immobilisations corporelles immeubles	3 144 538.00	4 419 288.00
Total Actifs immobilisés	10 431 964.06	11 259 626.93
TOTAL ACTIFS	22 867 959.88	23 511 523.46

COMPTES	au 31.12.2021	au 31.12.2020
PASSIFS		
DETTES		
DETTES À COURT TERME		
Créanciers sur achats et prestations	573 007.05	2 702 182.03
Créanciers entreprise	15 797.75	5 721.40
Autres dettes	1 128 641.12	1 117 018.55
Passifs de régularisation	22 401.30	31 947.58
Provision	82 280.00	-
Total Dettes à court terme	1 822 127.22	3 856 869.56
DETTES À LONG TERME		
Provision	12 125 183.06	10 954 926.79
Total Dettes à long terme	12 125 183.06	10 954 926.79
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	250 000.00	250 000.00
Réserves	126 000.00	126 000.00
Bénéfice / Perte	8 323 727.11	8 212 551.47
Total Capitaux propres	8 699 727.11	8 588 551.47
Bénéfice / Perte de l'exercice	220 922.49	111 175.64
TOTAL PASSIFS	22 867 959.88	23 511 523.46

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2021

	au 31.12.2021		au 31.12.2021		au 31.12.2020	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION						
Ventes de prestations de services	9 555 922.57		8 762 000.00		9 330 854.29	
Autres produits	719 839.75		789 000.00		792 203.12	
Déductions sur des ventes	450.23		-71 000.00		813.96	
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	10 276 212.55		9 480 000.00		10 123 871.37	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES						
Achats de prestations et services	4 726 950.36		4 443 000.00		4 530 518.07	
Charges d'énergie	151 465.36		150 000.00		172 321.58	
Autres charges	52 535.98		80 000.00		11 380.68	
Déductions sur achats	-		-		-1 169.99	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES	4 930 951.70		4 673 000.00		4 713 050.34	
MARGE BRUTE 1	5 345 260.85	52.02%	4 807 000.00	50.71%	5 410 821.03	53.45%

	au 31.12.2021		au 31.12.2021		au 31.12.2020	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires exploitation	747 757.24		800 000.00		736 965.57	
Salaires administration	300 730.53		320 000.00		290 289.24	
Charges sociales	167 505.30		205 000.00		176 132.00	
Autres charges	20 970.59		30 000.00		16 085.42	
CHARGES DE PERSONNEL	1 236 963.66		1 355 000.00		1 219 472.23	
MARGE BRUTE 2	4 108 297.19	39.98%	3 452 000.00	36.41%	4 191 348.80	41.40%

	au 31.12.2021		au 31.12.2021		au 31.12.2020	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
Locations et attributions	350 671.38		749 000.00		1 141 144.05	
Entretiens, réparations, remplacements [ERR]	306 929.52		993 000.00		1 566 844.03	
Assurances choses, droits, taxes	63 392.85		86 000.00		83 362.35	
Énergie, eau et épuration	75 675.30		85 000.00		82 201.60	
Frais administratifs et informatiques	208 941.87		287 000.00		245 839.80	
Marketing et RP	37 836.55		31 000.00		37 305.66	
Autres charges	71 048.84		78 000.00		54 626.46	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 114 496.31		2 309 000.00		3 211 323.95	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1	2 993 800.88	29.13%	1 143 000.00	12.06%	980 024.85	9.68%

	au 31.12.2021		au 31.12.2021		au 31.12.2020	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
RÉSULTATS FINANCIERS						
Charges financières	35 324.49		30 000.00		36 341.52	
Produits financiers	-8 278.87		-17 000.00		-17 545.37	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2	2 966 755.26	28.87%	1 130 000.00	11.92%	961 228.70	9.49%
Amortissements	1 747 359.29		1 190 000.00		1 128 745.35	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3	1 219 395.97	11.87%	-60 000.00	-0.63%	-167 516.65	-1.65%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	998 473.49		-495 000.00		-278 692.29	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	220 922.49	2.15%	435 000.00	4.59%	111 175.64	1.10%
Charges d'impôts	-		-		-	
BÉNÉFICE	220 922.49		435 000.00		111 175.64	

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

fiduciaire soresa sa



luc grosjean
responsable du mandat



dominik borner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Bienne, le 16 mars 2022

Annexes: Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

ANNEXE

Celtor SA
Tavannes

Annexe

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p> <p>Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.</p>		
2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Les infrastructures au sol, enterrées et servant uniquement à l'activité actuelle de Celtor ont fait l'objet d'un amortissement extraordinaire en 2021		
Valeurs au bilan au 1.1.	954'833	1'198'540
Investissements	76'755	178'200
Amortissements ordinaires	-437'190	-421'907
Amortissements extraordinaires	-594'394	-
Valeurs au bilan au 31.12.	4	954'833
3. Nombre de collaborateurs		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		

ANNEXE

Celtor SA
Tavannes

Annexe

		31.12.2021	31.12.2020
		CHF	CHF
4. Propres parts du capital			
		2021	2020
	Nombre	Valeur en CHF	Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000	1'000
5. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat			
Attributions à la provision pour développement du site		-1'200'000	-1'000'000
Ajustement ducroire		-	-8'000
Ajustement taxes cantonales + fédérale		-2'331	-5'150
Amortissements extraordinaires		-594'394	-
<i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i>		-1'796'725	-1'013'150
Ajustement taxe fédérale bioactif		15'710	17'505
Dissolutions de provisions		29'744	1'229'030
Ajustement ducroire		24'500	-
Terrains activés au bilan		-	410
Produits TVA sur taxe cantonale		43'262	44'897
Gain sur vente d'immobilisation		90'641	-
<i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i>		203'857	1'291'842
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période		-1'592'868	278'692

Lu. Ogi

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

	2021 CHF	2020 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	8'323'728	8'212'552
Bénéfice de l'exercice	220'922	111'176
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	8'544'650	8'323'728
Total à la disposition de l'Assemblée générale	8'544'650	8'323'728
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	8'544'650	8'323'728
./.. Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-	-
./.. Paiement du dividende	-	-
Report à compte nouveau	8'544'650	8'323'728

Administration

SÉANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2022. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des projets en cours comme par exemple Celtor II. D'autres thèmes ont été abordés comme l'élimination des déchets spéciaux et l'accord complémentaire demandé par le canton, à établir entre les communes et Celtor sur le sujet. Les déchèteries, le règlement-type des déchets adapté au périmètre de Celtor SA et les animations scolaires.

Dans le courant de l'été, la direction a travaillé sur le rappel des règles pour la réouverture de la déchèterie. Il a été observé plusieurs dérives durant ces dernières années. Il était donc nécessaire de rappeler ces règles aux citoyens. Un info-déchets a été soigneusement préparé et distribué en tout ménage pour appuyer cela. L'évolution de la pandémie a permis à Celtor de rouvrir la déchèterie le samedi 21 août 2021.

RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par deux collaboratrices à temps partiel. En parallèle de la réception et du pesage, elles effectuent diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts-basculés, est un des points forts de Celtor, que les chauffeurs apprécient à l'unanimité, pour le gain de temps.



Exploitation

Points forts de 2021

CELTOR II

QUELQUES RAPPELS

Afin de pérenniser ses activités et de répondre aux besoins régionaux, Celtor poursuit toujours son projet d'extension appelé « CELTOR II » [surface de 39'600 m² pour un volume de 1'370'000 m³] de la décharge de Ronde Sagne au sud de cette dernière.

Les principaux éléments du projet sont le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge et la construction de deux nouveaux casiers de stockage [DCMI et mâchefers].

La réalisation des casiers se fera par étape, en fonction de l'évolution des marchés pour s'achever en 2065 par la remise en état finale de l'ensemble du site de Ronde Sagne.

Dans le cadre du Rapport d'Enquête Préliminaire [REP], l'Office cantonal de la Coordination Environnementale et de l'Energie [OCEE] a rendu sa décision [synthèse des prises de position des services cantonaux de protection de l'environnement] le 8 septembre 2015 en résumant le dossier de la façon suivante :

« Pour le moment, les services spécialisés n'ont fondamentalement pas d'objection à formuler par rapport au projet, ce qui permet d'envisager que le projet puisse être réalisé conformément aux normes de protection de l'environnement en vigueur ».

Partant de cette décision et de l'Information à la Population de fin 2015, les années 2016 et 2017 ont été consacrées à affiner le projet en particulier dans les domaines du défrichement [déboisement, reboisement, compensations], de la nature [propositions de compensations, accord des propriétaires des biens-fonds concernés] et des procédures administratives en matière d'autorisation de construire et de durée légale d'exploitation. L'Examen Préalable a été réalisé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

En 2020, la publication dans la feuille officielle a eu lieu ainsi que le traitement des oppositions qui ont été maintenues. Une réponse est attendue de la part de l'OACOT. Les contrats de servitude avec les bourgeoisies ont été signés. Le projet a été accepté par l'assemblée municipale des communes de Tavannes et Reconviiler.

ET EN 2021

Différents rapports tels que le rapport officiel du SPN [Promotion de la nature], le rapport de l'OFDN [Office des forêts et des dangers naturels] et le rapport final EIE par l'OEE [Office de l'Environnement et de l'Energie] ont été transmis à l'OACOT. Une approbation de leur part était attendue pour fin 2021 ou 1^{er} semestre 2022.

Quelques problèmes administratifs sont venus s'ajouter à la procédure. Ces derniers n'ont fait que de repousser le projet. Une nouvelle publication dans la feuille officielle a dû avoir lieu. Nous sommes, par conséquent, toujours en attente de l'approbation définitive.

CHANTIERS

Au mois de juillet 2020, a débuté l'étanchéification du futur casier type E, endroit encore exploitable de Celtor I. Les trois quarts des travaux ont pu être réalisés. Le dernier bout restant à étanchéifier n'a malheureusement pas pu être terminé en 2021 et ce à cause d'intempéries répétés durant la saison estivale.

MACHINES

Au budget 2021 était prévu l'investissement de deux nouvelles machines. La première, une pelle-rétro sur chenille de la marque Liebherr, a été livrée à la fin de l'année 2021. La seconde, une chargeuse sur pneu Volvo L90, reçue en milieu d'année.

Janvier

MISE EN FONCTION DE LA RÉTRO INDUSTRIELLE MINELLI

Février

DÉBUT DES LIVRAISONS DE BOIS USAGÉS À AARBERG [CHAUFFAGE À DISTANCE]

Mars

RAMASSAGE TOURNÉE SPÉCIALE BRANCHES
LES PRIX DE CERTAINES MATIÈRES PREMIÈRES ET SECONDAIRES À LA HAUSSE

Avril

SÉANCE D'INFORMATION

Mai

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Juin

-

Juillet

LIVRAISON DE LA NOUVELLE CHARGEUSE SUR PNEU VOLVO L90

M^{ME} AUDE GASSMANN OBTIENT SON CFC D'EMPLOYÉE DE COMMERCE

Août

-

Septembre

DEUX EMPLOYÉS ONT EFFECTUÉ LE COURS SPÉCIALISÉ SUR LES DÉCHETS SPÉCIAUX

Octobre

DÉPART DE MONSIEUR FREY CHRISTIAN À LA RETRAITE

Novembre

LIVRAISON DE LA NOUVELLE PELLE RÉTRO À CHENILLES LIEBHERR

Décembre

DEUX EMPLOYÉS ONT EFFECTUÉ LE COURS D'EXPERTS EN RADIOPROTECTION POUR LE CONTRÔLE DE LA PRÉSENCE DE MATIÈRES RADIOACTIVES.

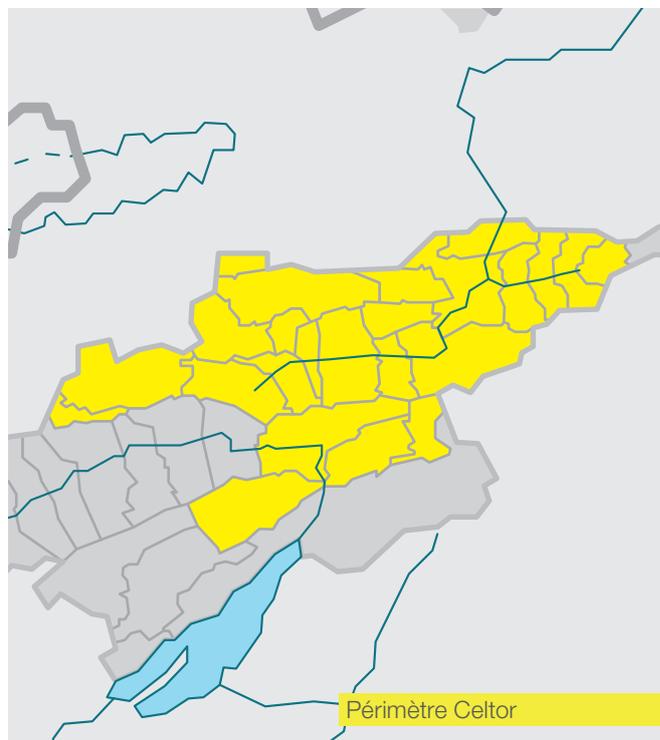
Domaines d'activité

DE L'HISTOIRE À AUJOURD'HUI

Constituée en 1978, Celtor SA [centre d'élimination et de traitement des ordures] est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent des 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes, avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier [site de Ronde Sagne], Celtor bénéficie de plus de quarante ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 18 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs est enrichie de compétences et permet de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions le stockage, la gestion et la valorisation des déchets ainsi que la gestion des volumes de la décharge. Elle s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.



CELTOR FOURNIT, À SES COMMUNES ACTIONNAIRES, LES PRESTATIONS SUIVANTES :

- La collecte des déchets urbains [ordures ménagères].
- La collecte des déchets encombrants combustibles.
- La collecte des déchets compostables [tournée verte].
- La tournée « spéciale branches » au printemps.
- La collecte du papier et du carton.
- La collecte des déchets organiques de la restauration.
- Les déchèteries intercommunale [ouvertes le samedi de 8 h 00 à 11 h 30].

CELTOR RÉCEPTIONNE :

- Les déchets urbains issus des entreprises, des commerces et de l'artisanat.
- Les déchets encombrants combustibles.
- Le bois traité et non traité.
- Les déchets non incinérables.
- Les balayages de routes.
- Les terres polluées.
- Les mâchefers.
- Les déchets de chantiers et de la déconstruction.
- Les déchets incinérables lors de dépannages inter-usines par leurs mise en balles.

LES DÉCHETS URBAINS

[ORDURES MÉNAGÈRES]

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires.

Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles. Ils sont broyés pour être évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses.

En 2021, 5'619 tonnes d'ordures ménagères et 1'191 tonnes d'encombrants ont été collectés lors des tournées planifiées dans les communes actionnaires.

Les communes souhaitant installer des containers semi-enterrés ont pu bénéficier de subventions octroyées par Celtor. 85% des communes actionnaires de Celtor ont bénéficié de ces subventions. Tous les containers semi-enterrés ne sont pas encore implantés, certaines communes sont confrontées à quelques problèmes quant aux choix des endroits adéquats convenant à tout un chacun.

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à l'ouverture de la première déchèterie en mai 2014 située sur la décharge de Ronde Sagne, le 5 novembre 2016, les habitants du Bas-Vallon ont pris connaissance de l'ouverture d'une déchèterie placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorçage à Rondchâtel. Cette ouverture fut possible grâce à la collaboration de la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit. Le 1^{er} septembre 2017, la déchèterie de Ronde Sagne à Tavannes, a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes présentes sous la halle ont été installées à cet endroit. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour d'autres activités de la société. Le flux des automobiles se trouve également amélioré. À cette date, des nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de déchets sont entrées en vigueur ainsi qu'un nouvel

horaire. Cette déchèterie est complémentaire aux circuits classiques de collecte et permet d'optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Celtor offre une solution facile d'accès, complète et souhaite soulager les particuliers face à l'accumulation de déchets toujours plus volumineux. L'accès est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor. Les déchets professionnels, artisanaux, agricoles et de rénovations ne sont pas admis le samedi matin sur ces sites.

Grâce à une évolution encourageante de la pandémie les déchèteries intercommunales ont pu être réouvertes le samedi 21 août 2021. En effet, les mesures sanitaires s'étant stabilisées en milieu d'année Celtor a pu tout mettre en œuvre pour permettre cette réouverture.

LE BOIS

Le bois réceptionné à Celtor est broyé au moyen d'un pré-broyeur universel de type « Terminator ». Il provient principalement de la filière des chantiers, ainsi que de la récupération des déchets encombrants des communes. Une fois broyé, ce bois est ensuite acheminé vers de grandes chaufferies spécialisées régionales ou envoyé dans des usines fabriquant des panneaux agglomérés. Ces dernières valorisent la matière livrée par Celtor sous forme d'énergie thermique, de production électrique et de matériel de construction, ce qui contribue grandement à la protection de l'environnement. À travers ces partenariats avec ces entreprises, Celtor a pu valoriser 3'848 tonnes de bois pendant l'année 2021.

LE PAPIER ET LE CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Autant le papier que le carton sont recyclés dans leurs filières respectives, et, une fois traités, ces matériaux sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles, et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes. En 2021, ce sont 1'050 tonnes soit CHF 77'702 hors taxes qui ont été restitués à nos communes actionnaires.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

L'emplacement actuel de la halle de tri [déplacée en 2015] présente un net avantage au niveau des trajets effectués par les utilisateurs qui se trouvent grandement réduits. Les flux de circulation sont ainsi limités sur l'ensemble du site.

Sous cette halle, sont actuellement triés le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables ainsi que la ferraille. La déchèterie déplacée à l'arrière de la halle, endroit prévu initialement, dispose de différents containers et récipients spécifiques afin de permettre un tri sélectif.

En 2020, deux brumisateurs servant de protection contre les poussières ont été installés afin de protéger l'environnement, mais surtout les collaborateurs travaillant sous la halle de transbordement. Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent longtemps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimum d'eau sans que cela forme de flaques au sol.

LA MISE EN BALLES DE DÉCHETS URBAINS

Depuis l'interdiction de mettre en décharge des déchets combustibles, la machine « Bala-Press » permet la mise en balles des déchets urbains. Les balles peuvent être stockées en attendant d'être incinérées. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1m³.

La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'en éviter le surplus ou le manque dans les usines d'incinération. Cette manière de procéder assure un approvisionnement constant et lisse des usines d'incinération. Les déchets sont utilisés pour alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie.

De ce fait, les usines sont confrontées à un manque de déchets en hiver et à un surplus en été. Grâce à cette méthode, il est possible de stocker proprement le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile en cas de pannes ou lors des révisions des usines d'incinération.

LE COMPOSTAGE

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes.

Le compost, de très bonne qualité, remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il fait l'objet de quatre analyses par année et d'une supplémentaire sur les microplastiques. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Celtor a réceptionné 6'839 tonnes de déchets verts pendant l'année 2021. À titre comparatif, à ses débuts en 1996, 1'200 tonnes étaient réceptionnées.

Vu le franc succès de la tournée « spéciale branches », qui est offerte aux citoyens, elle sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Avec les 203 tonnes récoltées en 2021, elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires. En 2021, le compost a été officiellement reconnu par la FIBL pour les cultures bio.

LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012, Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration [restaurants, cantines, cuisines, homes, hôpitaux, etc.]. Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

DÉCHARGE DE TYPE B - LE CASIER DCM1

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B [décharge contrôlée pour matériaux inertes]. Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Par matériaux d'excavation, nous entendons les matériaux propres excavés lors de travaux de génie civil ou de constructions tels que fouilles, tunnels, cavernes et galeries. Comme pour les autres casiers, avec la nouvelle OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets), les directives concernant les teneurs maximales en polluants à respecter deviennent de plus en plus sévères.

Cette année, Celtor a réceptionné 7'841 tonnes de matériaux inertes dans le casier de type B construit durant l'année 2013.

DÉCHARGE DE TYPE D - LES CASIERS MÂCHEFERS

Pendant la période estivale 2016, Celtor a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. À l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures enfouies ont été déplacées à la décharge inerte. L'étanchéification du casier a été entreprise selon une procédure bien définie dans l'OLED.

Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que les tests effectués. L'étanchéification n'ayant pas pu être terminée en 2016, en raison des mauvaises conditions météorologiques, les travaux ont repris au mois de juillet 2017 et pour être menés à terme en 2018. Les mâchefers sont aujourd'hui aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et de valorisation des déchets [UTVD]. Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers.

Le stockage et le déferrailage des mâchefers sont et restent un point fort de Celtor. Les livraisons provenant des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, Vadec Colombier, Stadtwerk Winterthur représentent 35'449 tonnes en 2021. Pour le respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et en reprenant du mâchefer en retour, que ce soit par le rail ou par la route.

LE DÉFERRAILAGE

Les premiers essais de déferrailage chez Celtor datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Des idées nouvelles sont cependant en réflexion afin de moderniser les installations actuelles et ainsi, de suivre l'évolution de l'état de la technique.

En 2020, un brumisateur servant de protection contre les poussières a été installé afin de protéger l'environnement, mais surtout les collaborateurs travaillant sous la halle de transbordement et à la déferrailleuse. Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent

longtemps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimum d'eau sans que cela ne forme de flaques au sol.

Le déferrailage a permis d'extraire et de vendre 2'247 tonnes de ferraille ainsi que 647 tonnes de matériaux non ferreux.

DÉCHARGE DE TYPE E – LE CASIER BIOACTIF

Cette année Celtor a réceptionné 12'262 tonnes de déchets stockés en décharge de type E. Sur ces 12'262 tonnes 10'204 tonnes sont des terres contaminées. Les matériaux enfouis dans le casier bioactif y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED [Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets]. Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolitions contenant de l'amiante.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA dispose évidemment d'une telle autorisation. Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton. Cette autorisation est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

LES RAMASSAGES ET TRANSPORTS

En 2021, l'entreprise Reichert SA à Péry s'est occupée du ramassage de la tournée verte, des ordures ménagères, des encombrants, du papier et du carton, alors que l'entreprise Fredy Hostettmann à Court s'est chargée de la tournée « spéciale branches ». La maison Meister Recycling au Noirmont se charge du ramassage des déchets de la restauration.

LOCATION CONTAINERS-PRESSE

L'année 2018 est la dernière année régie sous le total monopole communal. Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant plus de 250 collaborateurs à temps plein ne seront plus soumis au monopole et devront éliminer leurs déchets par d'autres canaux. À ce titre, Celtor SA propose, en location, des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ils sont mis à la disposition du client et sont livrés à ce dernier par les soins de Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DE DEMAT-JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA [décharge de matériaux], nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la revente des déchets de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers.

Ces déchets sont triés, concassés et tamisés selon des normes strictes de protection de l'environnement. Une fois ces opérations effectuées, ces déchets minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil [substitut de gravier, éléments de remblayage, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.] en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation [eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains]. En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et valorisation de ces matériaux.

Cette année, contrairement à l'année passée, la vente des matériaux recyclés est supérieure à la réception en atteignant 10'304 tonnes, tous matériaux confondus, contre 9'702 tonnes réceptionnées.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.

SÉCURITÉ

Chaque année, de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA.

STATISTIQUES ANNUELLES [TOUS LES DÉCHETS EN TONNES – COMMUNES ET AUTRES]

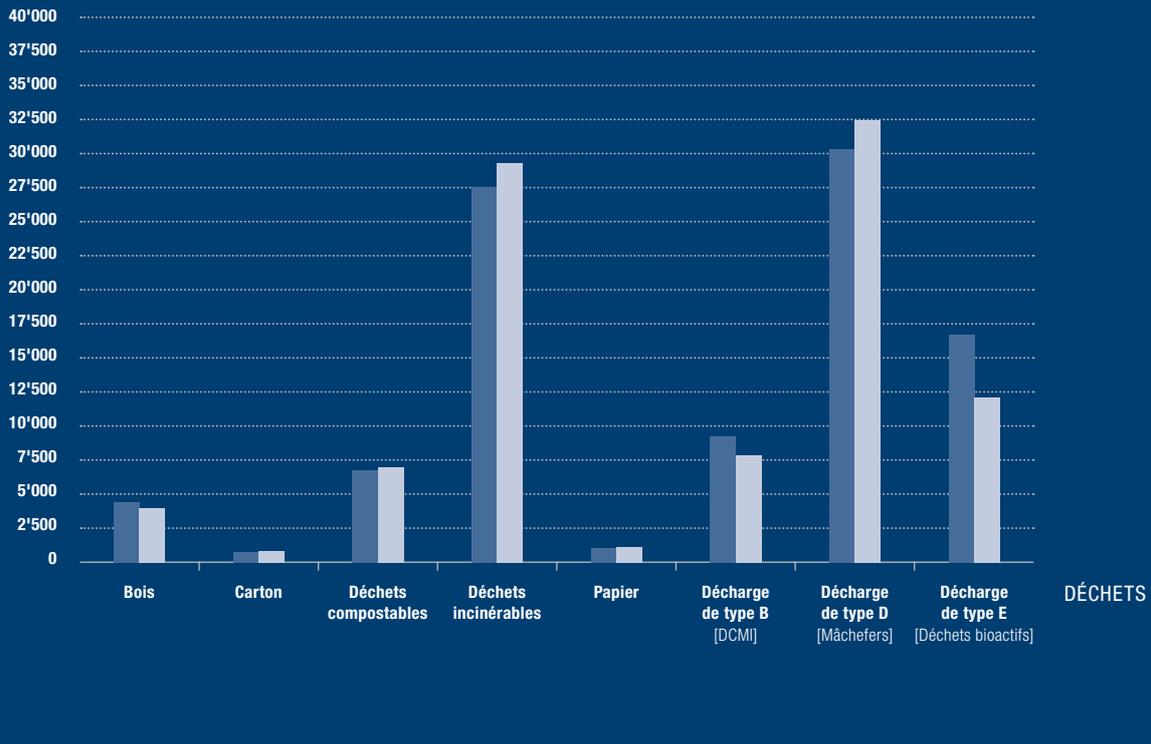
	2020	2021
Bois	4'222	3'848
Carton	746	821
Déchets compostables	6'647	6'839
Déchets incinérables	27'440	29'144
Papier	1'020	1'119
Décharge type B [DCIM]	9'448	7'841
Décharge type D [mâchefers]	30'372	32'386
Décharge type E [déchets bioactifs]	16'621	12'262

STATISTIQUES ANNUELLES [TOUS LES DÉCHETS EN TONNES – UNIQUEMENT LES COMMUNES]

	2020	2021
Bois	30	12
Carton	746	565
Déchets compostables	6'048	5'666
Déchets compostables - spéciale branches	202	203
Déchets encombrants	1'491	1'191
Déchets incinérables	224	267
Ordures ménagères	5'514	5'619
Papier	1'020	1'119
Décharge type B [DCIM]	285	186
Décharge type E [déchets bioactifs]	38	7

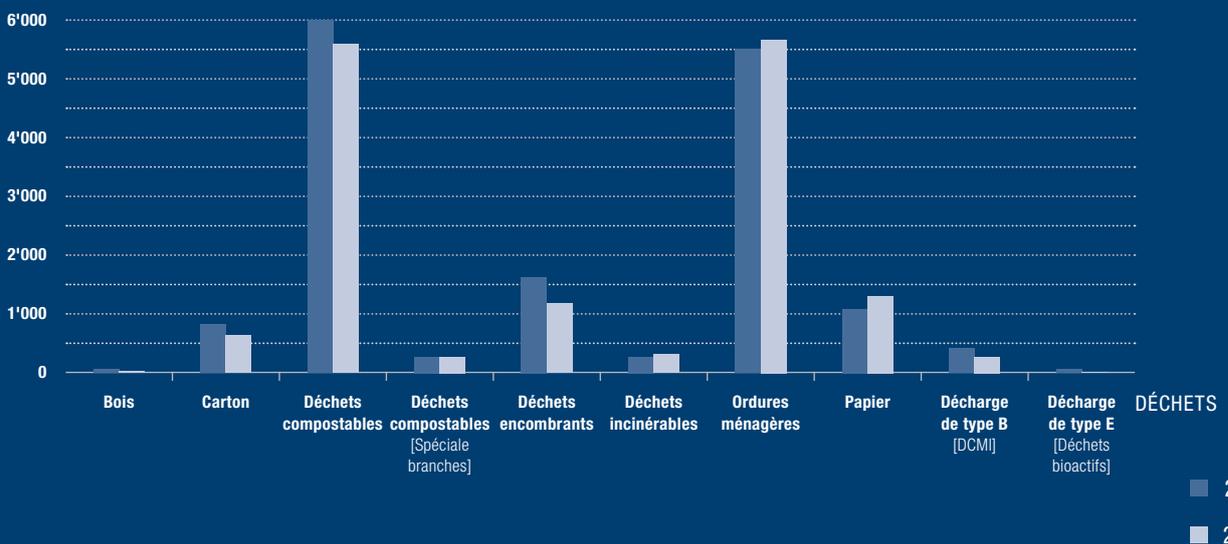
STATISTIQUES ANNUELLES [TOUS LES CLIENTS – COMMUNES ET AUTRES]

TONNES



STATISTIQUES ANNUELLES [UNIQUEMENT COMMUNES]

TONNES



Conseil d'administration



Membre
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Membre
MERCERAT
André
Champoz

Vice-
présidente
KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

Président
VOGT
Michel
La Heutte

Membre
STEINER
Jacques
Tavannes

Membre
LEUENBERGER
Bernard
Court

Membre
JAEGGI
Moritz
Péry



CELTOR SA
Case postale 27
2710 TAVANNES
www.celtor.ch